



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 18 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/35 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » ;
2. de charger la Municipalité de mettre en oeuvre la mesure visant à interrompre le débit durant la nuit d'environ 160 fontaines du centre-ville. Le montant total de l'équipement des 160 fontaines est estimé à CHF 800'000.- La mesure sera financée sur une période de 5 ans par le Fonds pour le développement durable pour un montant de CHF 650'000.-, ainsi que par le budget annuel du Service de l'eau (env. CHF 30'000.- par an). Les services concernés se chargeront de la coordination générale et du génie civil et de l'installation des équipements ;
3. de prélever sur le Fonds du développement durable un montant total de CHF 650'000.- sur une période de 5 ans pour le financement des mesures visant à interrompre le débit durant la nuit d'environ 160 fontaines du centre-ville ;
4. de charger la Municipalité d'élaborer un règlement et de mettre en oeuvre un subside visant à encourager la réutilisation des eaux pluviales, en mettant en place un système de subside lié aux volumes de cuve entre 150 et 500 litres et un montant de CHF 150.- à 500.-, financé par le Fonds pour le développement durable jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par an et pour une durée de 3 ans ;
5. de prélever sur le Fonds du développement durable un montant total de CHF 150'000.- sur une période de 3 ans pour encourager la réutilisation des eaux pluviales par la mise en oeuvre d'un système de subside.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit septembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :